

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le six juillet , le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 29 juin 2020

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOULET Christelle, RAMBAUD Corinne, SABOURIN Angélique, PELLETIER Chloé, TURBE Anne-Marie Mrs CHEVALIER Eric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel,

ETAIENT ABSENTS : MIOT Kevin, excusé, ayant donné pouvoir à Mr Eric CHEVALIER

Madame Anne-Marie TURBE a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- **Désignation de délégués à la CLECT (Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées)**
- **Curage des fossés**
- **Logo de la commune**
- **Animation : 14 juillet, St-Bertrand, Arbre de Noël**
- **Site internet**
- **Questions diverses**

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal de la précédente séance. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte qu'un sujet soit ajouté à l'ordre du jour. En effet il a reçu un courrier de Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de PARTHENAY, après l'envoi de la convocation, qui dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, sollicite l'autorisation générale et permanente de poursuites pour le recouvrement des créances pour la Commune . Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES à Monsieur le comptable de LA TRESORIERE DE PARTHENAY GATINE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Trésorier affecté au Centre des Finances Publiques de PARTHENAY, qui dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, sollicite l'autorisation générale et permanente de poursuites pour le recouvrement des créances pour la Commune .

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur la demande d'autorisation permanente de poursuites.

Après délibération, conformément à l'article R.1617-24 du Code Général des Collectivités locales , vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement de créances locales, Le Conseil Municipal donne l'autorisation de procéder à tous les actes de poursuites qu'il jugera nécessaire pour le recouvrement des titres du budget de la commune.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel jusqu'à sa révocation. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de ma part.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de cette autorisation.

DESIGNATION DE DELEGUES A LA CLECT (Commission Locales d'Évaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de désigner des délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), dont la mission consiste à quantifier de manière précise et équitable le coût des compétences transférées à l'intercommunalité ou restituées aux communes.

Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être nommés, c'est :

- Mme Corinne RAMBAUD qui est désignée en qualité de déléguée titulaire
- Mme Chloé PELLETIER qui est désignée en qualité de déléguée suppléante

CURAGE DES FOSSES

Suite au sujet déjà abordé lors de la précédente réunion, Monsieur Jean-Marie FRAGU dit que la route qui a été retenue comme prioritaire pour ces travaux de curage, voire d'ébénage, serait celle allant du de l'ancien couvent à la Sapinière, qui est l'une des routes les plus empruntée. Les entreprises seront recontactées pour obtenir de nouveaux devis et ainsi arrêter sa décision sur l'entreprise à retenir.

LOGO DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait de retravailler le logo de la commune, qui est actuellement une représentation du château, pour se faire il souhaiterait qu'un petit groupe de travail se constitue pour définir un cahier des charges, Mmes Anne-Marie TURBE, Christelle THOLLET, Angélique SABOURIN, Mr Eric CHEVALIER et Stéphane BOUTINEAU sont intéressés, une réunion est fixée au 21 juillet prochain.

ANIMATIONS : 14 JUILLET, ST-BERTRAND, ARBRE DE NOËL

14 juillet : le Maire rappelle à l'assemblée que les années précédente il était de coutume d'organiser conjointement avec les communes de Saint-Martin du Fouilloux et Saurais cette fête qui se déroulait au Terrier du Fouilloux. Compte tenu de la situation sanitaire et après en avoir discuté avec les maires des communes concernées, il a été décidé de ne rien organiser, toutefois le Maire de SAURAIIS suggérais que les gens puissent venir spontanément s'y retrouver avec leur piqueunique, et de faire passer une info en ce sens. L'avis du Conseil est demandé, celui-ci ne souhaite pas faire passer l'information d'une telle possibilité de rassemblement.

Saint-Bertrand : Mr Stéphane BOUTINEAU, sous réserve des consignes sanitaires, dit qu'avec le comité des Fêtes, il serait envisagé d'organiser une fête de la Saint-Bertrand « allégée », l'idée serait de mettre en place un déjeuner, suivi d'un spectacle avec Monsieur Maxime Sendré, pour un one man show. Les même prix que l'an passé seraient maintenu à savoir : - 15€ par personne, - gratuit pour les - de 10 ans, - 5€ pour les plus de 65 ans.

Arbre de Noël : un rencontre a eu lieu avec la commune de Saurais, avec laquelle s'organisait chaque année l'arbre de Noël, cette année il se déroulera à Saurais, c'est eux qui sont chargés de trouver le spectacle, l'ensemble des frais sont partagé entre nos deux commune.

Pour information le circuit de la randonnée inter association « La Bertrandaise », prévu cette année mais qui n'a pu avoir lieu compte tenu du contexte sanitaire, sera repris pour l'édition 2021 dont la date est arrêtée au 25 avril.

SITE INTERNET

Monsieur le Maire dit qu'il souhaiterait qu'un petit groupe se constitue pour travailler sur le site internet de la commune, Mmes Anne-Marie TURBÉ et Christelle THIOULET et Mr Eric CHEVALIER sont volontaires et fixent une réunion le 20 juillet à 17 h 30, en présence de Mme Elodie MORISSET, chargée de la gestion du site internet de Parthenay, qui nous propose de nous accompagner pour mettre en place un site simplifié ayant le même graphisme que celui de la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES

Site de la Pillaudière : Mr le Maire fait brièvement l'historique de cet espace. A l'origine c'était la zone artisanale de la commune, qui ensuite en 2006 est devenue la propriété de la Communauté de Communes de Parthenay au titre de sa compétence économique, si aujourd'hui elle est encore sa propriété elle ne fait plus partie des zones économiques à proprement parlé. Un courrier sera adressé au Président pour savoir quel peut être le devenir de cette zone.

Devenir du bâtiments à côté de l'Eglise

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal ce qu'il souhaite faire de la petite grange située derrière l'Eglise, un débat s'engage, certains sont pour sa démolition, la question est soumise au vote. Il en ressort 6 voix pour la démolition, 5 contre.

Toutefois Monsieur le Maire dit que ce bâtiment étant situé dans les abords dans un bâtiment classé, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est requis. Une demande de permis de démolir sera donc adressée au service en question, et si toutefois la réponse s'avérait négative, une réactualisation du devis qui avait été initialement demandé à Mr Frédéric THIBAUD, pour la remise en état de la toiture, lui serait demandée.

Une réunion de commission des bâtiments est prévue le 02/09 à 20 h 30

La prochaine séance sera quant à elle le lundi 07 septembre.

La séance est levée.